



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ministères et secrétariats d'État

Question écrite n° 79970

## Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui donner des indications sur les différentes majorations de pension de retraite et sur le nombre de fonctionnaires retraités de son ministère qui bénéficient d'une majoration de pension de retraite, au 30 juin 2005. Il souhaite connaître, pour chaque type de majoration de pension, le nombre d'anciens fonctionnaires qui en bénéficient, ainsi que le montant que représente la majoration pour chaque catégorie.

## Texte de la réponse

Les majorations de pension qui peuvent être servies aux fonctionnaires sont essentiellement la majoration pour enfants attribuée aux fonctionnaires retraités qui ont élevé au moins trois enfants ainsi que la majoration de pension pour les pensionnés qui ont perçu au cours de leur carrière la nouvelle bonification indiciaire (NBI). S'agissant de connaître les éléments chiffrés relatifs à ces données, il est rappelé que les pensions de l'État sont concédées par le seul service des pensions du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est donc ce service qui possède la base de données nécessaire à la production de telles données. Après consultation de cette administration, les chiffres suivants peuvent être fournis.

Ministère de la santé et des solidarités : pensions en paiement au 30 juin 2005  
(montants arrondis, en année pleine, exprimés en milliers d'euros)

	PENSIONS EN PAIEMENT		MAJORATIONS POUR ENFANTS		SUPPLÉMENT DE PENSION NBI	
	Nombre	Montant (milliers d'euros)	Nombre	Montant (milliers d'euros)	Nombre	Montant (milliers d'euros)
Pensions personnelles	12 594	222 333	3 462	8 213	591	59,7
Pensions de réversion	3 603	33 206	1 083	1 623	21	1,9
Ensemble	16 197	255 539	4 545	9 837	612	61,6

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 79970

**Rubrique** : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé** : santé et solidarités

**Ministère attributaire** : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 6 décembre 2005, page 11220

**Réponse publiée le** : 14 mars 2006, page 2844